



Compte-Rendu du CSE Hydro Sud-Ouest du 25 Septembre 2024

Communication du Président

Le Président nous explicite les 3 accidents de plain-pied du mois de septembre sur l'Unité. Le prochain STOP sécurité du Groupe EDF le 17/10 portera surtout sur la réaffirmation des 10 règles vitales et leur traduction dans nos métiers.

Le bilan des crues des 6 et 7 septembre dans les Pyrénées est encore en cours. Sachant que sur HSO, les dégâts se limitent aux engravements de prises d'eau et à des déversements conséquents dans le 65. Ainsi qu'à la défaillance d'un capteur sur le barrage des Gloriettes.

Le GEH Pyrénées est très impacté et recense encore les dégâts. Les équipes EIM d'Hydro Sud-Ouest ne pourront intervenir qu'après nettoyage par la FARN, pour des réparations certainement.

Enfin, par lettre de mission, la Directrice de Cabinet devient la correspondante éthique et conformité de l'Unité.

Communication CGT

Le dossier des concessions hydro est toujours en souffrance. Après la dissolution de l'Assemblée Nationale au mois de juin, et de fait, de la mission parlementaire inhérente, notre PDG vient de réaffirmer la position de l'Entreprise favorable au régime des autorisations.

La décision récente de l'Entreprise de mettre fin en 2027 aux activités d'Ecocombust (site en reconversion de Cordemais) nous inquiète fortement.

Tant sur l'absurdité écologique, que sur la continuité de l'emploi sur ce site.

Le passage en CSE-C pour mise en œuvre des Centres d'Appuis et de Services s'est fait dans la douleur. Avec un avis requis sur Hydrau Centre la veille du CSE-C : quel respect des instances ? Et des élus ? sur un dossier aussi structurant.

L'épisode de crue dans le 65 relance selon nous le sujet de l'élargissement de la ZHA de Pragnères avec la fermeture du rond-point de Soulom (fréquemment inondé par ailleurs) pour des questions de sécurité et de sûreté.

Enfin, s'ouvre en octobre le procès à Tarbes concernant l'accident d'un prestataire à La Glère en 2021, dans lequel l'entreprise sera citée. Nous aurions préféré l'apprendre par notre Direction que dans la presse.

Suivi des Entretien des Canaux et présentation des moyens mis en œuvre

L'entretien des canaux est un poste de dépenses très onéreux pour l'Unité, alors que les interventions se sont réduites.

En conséquence, les nettoyages effectués cette année ne correspondent pas aux besoins des GU.

L'engagement de la Direction d'HSO sur la dernière mandature devait nous mener à une limitation des interventions « manuelles » au profit, notamment, d'interventions mécanisées par une société spécialisée (bajoyers). Et ce, afin d'harmoniser également les pratiques entre les équipes et des conditions de sécurité maîtrisées.

Ce sujet a déjà été abordé en 2022. La CGT avait alerté la Direction sur les modes opératoires utilisés pour nettoyer les bajoyers, notamment

sur le GU de Palaminy. Deux ans après, nous constatons que la situation n'a pas évoluée.

Nous réclamons à nouveau que ce sujet soit traité rapidement.

Or, seul le prochain contrat de prestation qui débutera en 2025 pourra peut-être répondre à ces attendus.

Rappelons que ces entretiens permettent aussi de préserver la santé et la sécurité des agents lors des interventions et en situation d'exploitation.

REX de l'Organisation de l'Etat-Major de Tarn-Agout

La **CGT** s'interroge sur les résultats de My EDF à la maille de l'Etat-Major de Tarn-Agout alors qu'en CSE la Direction a refusé de nous fournir ces chiffres à la maille des équipes. D'ailleurs, ces chiffres permettent-ils de préserver l'identité des répondants au titre de la RGPD? Nous restons également inquiets quant à la charge de travail transmise à terme à la DRH d'Unité, lorsque toutes les sous/Unités seront dans cette configuration organisationnelle. Quid des effectifs de cette équipe in finé ?

Mise en place de Vidéosurveillance sur le périmètre du GEH Tarn-Agout

Le dossier passe au CSE bien tardivement au regard de la date d'installation des caméras. Cette installation fait suite à des vols au début de l'été (Vintrou, La Croux, Ambialet, Rivières, Pouget, Bage et La Jourdanie).

Les déclarations à la CNIL ont-elles été réalisées? L'information obligatoire de chaque salarié a-t-elle été faite? Ainsi que les affichages informatifs réglementaires?

Les représentants du personnel ont clairement établi que les aspects réglementaires et légaux n'ont pas été respectés.

En effet, des caméras filment des ouvrages qui n'ont subis aucune intrusion avec vol. En conséquence, la surveillance de prises d'eau isolées (pour des ruptures de débits réservés) aurait dû faire l'objet d'une information des

élus en amont de l'installation (Brassac et Pouget) avec consultation du CSE.

Le dossier ne contient pas non plus la liste des salariés habilités à consulter les enregistrements. Quand? Et dans quel cadre? Pour la **CGT**, en aucun cas ces enregistrements ne doivent servir à exercer un quelconque contrôle de l'activité des agents, ni servir une procédure disciplinaire.

Seuls les 2 motifs pour lesquels elles ont été installées doivent servir à la Direction: surveillance des prises d'eau et sécurité du patrimoine contre le vol et l'intrusion.

Le Président s'engage sur ces 2 uniques volontés. Et décide de mettre en stand-by l'installation et l'usage des caméras sur les prises d'eau, dans l'attente d'une mise en conformité réglementaire (CNIL). Ainsi, une Note de Fonctionnement suivra et nous sera donc présentée en CSE et en CSSCT.

Suivi des Entretiens des Espaces Verts et budgets associés par EOB

Ces entretiens sont inégaux suivants les sites.

Si dans les postes une homogénéisation des entretiens semble avoir été opérée, aucune info concernant les Etats-Majors.

Sur le terrain nous constatons des entretiens de 1 à 2 fois par an, ce qui est insuffisant au regard des besoins.

Ainsi qu'une périodicité d'interventions inadaptée: en avril et octobre, alors que la végétation est plus dense entre juin et septembre.

Pourtant, chaque été, l'opération « un été sans risque » rappelle un certain nombre de préconisations dans ce domaine.

La délégation **CGT** demande de revoir les besoins/EOB et de rencontrer les entreprises pour trouver des solutions en lien avec le réchauffement climatique par exemple.

Liste des chantiers et/ou affaires qui ont fait l'objet de renoncements 2023/24

Le cadrage national OPEX et CAPEX 2024 ne correspond pas aux besoins annuels prévisionnels.

Les élus **CGT** estiment que les moyens alloués sont insuffisants pour assurer la maintenance du parc, mais aussi pour résorber la « dette technique », conséquence de la politique menée sous la direction de M. Giraud. Les enveloppes allouées aux Unités ne prennent

pas en compte l'état du parc, ce qui nous conduit à faire des arbitrages et des renoncements. Enfin, la politique sociale de réduction des effectifs a eu pour conséquences une baisse de notre capacité à faire. Des renoncements sont imposés par notre limite de capacité.

Ces renoncements peuvent être observés sur la maintenance d'organes sûreté. C'est certainement cela que l'on appelle la gestion par les risques.



CSE – 17 Octobre / CSSCT – 18 Décembre / CPS – 3 Décembre

Toulouse, le 26 Septembre 2024